

Rapport du jury

Concours : agrégation interne

Section : langues de France

Option : créole

Session 2024

Rapport de jury présenté par :
Mélania Pircar, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, présidente du jury

SOMMAIRE

1. Introduction.....	1
2. Quelques données chiffrées.....	1
3. Épreuves d’admissibilité.....	2
3.1. Composition en français.....	2
3.2. Composition en créole	6
3.3. Traduction.....	8
4. Épreuves d’admission.....	15
4.1. Exposé d’un cours en français.....	15
4.2. Explication d’un texte et thème improvisé.....	19

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

1. INTRODUCTION

La session 2024 était, depuis la mise en place du concours et après la session 2023, la deuxième session pour l’option créole de l’agrégation interne des langues de France. Si le nombre d’inscrits était modeste, la qualité des copies des présents a permis le maintien de 4 candidats admissibles pour 1 poste offert.

Pour rappel, ce concours est ouvert aux fonctionnaires justifiant de cinq années de services publics et détenteurs d’un master. Comme pour les sessions précédentes de l’agrégation interne et externe, les candidats en créole ont la possibilité de s’inscrire dans 4 options distinctes : créole guadeloupéen, créole guyanais, créole martiniquais et créole réunionnais. Nous regrettons l’absence de candidats inscrits en créole guyanais, et, pour l’ensemble des options, nous encourageons les candidats potentiels à s’engager dans l’aventure intellectuelle particulièrement stimulante qu’est la préparation à l’agrégation.

L’exigence intellectuelle, englobant les champs didactique, littéraire, linguistique et socio-linguistique notamment, préside en effet à l’élaboration des programmes et des sujets du concours comme à l’évaluation des copies et prestations des candidats. Le présent rapport vise à apporter aux candidats des prochaines sessions des précisions qui doivent leur permettre d’affiner encore leur préparation. En plus des attendus académiques, qui associent l’agrégation à une forme d’excellence disciplinaire, le cadre du concours interne suppose une maîtrise et une capacité de réflexion concernant la didactique de l’enseignement des langues de France.

Le jury salue la préparation très sérieuse des candidates admissibles. Une nouvelle personne compte désormais au rang des professeurs agrégés de créole, et nous félicitons la lauréate.

2. QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

Nombre d'inscrits, de présents, d'admissibles et d'admis :

Option	Candidats Inscrits	Présents épreuves écrites	Candidats admissibles	Présents épreuves orales	Postes offerts	Candidats admis
Créole guadeloupéen	20	3	1	1	1	1
Créole guyanais		0	0	0		0
Créole martiniquais		6	2	2		0
Créole réunionnais		1	1	1		0
TOTAL		10	4	4		1

2.1. Admissibilité

Épreuve		Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Note la plus basse	Note la plus haute
Composition français	en	10,35	13,13	07,5	15
Composition créole	en	08,63	11,5	01,5	15,5
Traduction		11,15	14,75	08	15,5

2.2. Admission

Épreuve		Moyenne	Note la plus basse	Note la plus haute
Exposé français	en	13,13	07	18,5
Explication créole	en	08	06	10

3. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

3.1. Composition en français

Comme lors des sessions précédentes, le sujet de la composition en français était commun à l'ensemble des langues de l'agrégation interne des langues de France.

En lien avec la thématique du programme : « L'École et les langues de France depuis la Troisième République », il évoque la question de la place de l'enseignement des langues régionales au sein de l'École, et plus encore son rôle dans la formation des élèves :

Dans leur *État des lieux de l'enseignement du catalan en tant que langue régionale en France*, publié en 2009, Mary Sanchiz et Luc Bonet évoquent l'évolution du regard porté sur la connaissance de la langue et de la culture catalanes. Ils écrivent qu'elle est « **sentie comme un "plus" dans le cursus des élèves et non comme une scorie du passé** ». Dans quelle mesure cette perception vous semble-t-elle appropriée pour penser la place des langues de France au sein de l'École ? Vous traiterez cette question en ouvrant votre réflexion à des aires linguistiques variées.

3.1.1. Quelques remarques sur les attendus du jury pour le traitement du sujet :

Les candidats étaient bien sûr invités à entendre cette réflexion sur la connaissance de la langue et la culture catalanes comme tremplin pour une réflexion plus large sur la connaissance des langues de France : ils l'ont tous bien saisi.

Le jury ne saurait trop rappeler que les précisions terminologiques sont bienvenues avant de s'engager dans l'argumentation : de quoi parle-t-on : de la langue des familles ? de la langue vernaculaire ? ou plutôt des langues et cultures régionales considérées comme des visées d'apprentissage (et non comme appui pour d'autres apprentissages).

De la même manière, l'enjeu de l'« évolution du regard » appelait des précisions : de quel regard s'agit-il ? Il convenait en effet peut-être de distinguer le regard posé par l'institution scolaire sur la connaissance des langues et cultures régionales, du regard des parents et de la société sur l'enseignement des langues et cultures régionales.

Le jury a par ailleurs apprécié les candidats qui ont perçu l'importance du terme « connaissance », en insistant sur le fait qu'il s'agit bien des langues et cultures régionales comme objets de savoirs, visés par des apprentissages dédiés.

Concernant l'analyse du sujet, les candidats étaient invités à bien saisir le balancement présent entre deux termes : « un plus dans le cursus des élèves » / « une scorie du passé », avec la connotation péjorative de « scorie » (résidu, reste de mauvaise qualité), qui s'oppose à « un plus ».

En outre, les mots « regard », « sentie », « perception » engageaient à envisager la question des représentations, et pas seulement de la place institutionnelle accordée ou non aux langues de France.

Enfin, la mention d'une évolution du regard invitait les candidats à exploiter les éléments diachroniques du programme de préparation de cette épreuve.

Une fois l'analyse du sujet bien établie par le candidat lors de sa réflexion, il convient d'accorder une attention particulière à la formulation d'une réelle problématisation des enjeux du sujet. Le jury a eu à déplorer deux écueils distincts : dans quelques copies encore, il y a

absence de problématisation, et par conséquent la composition prend la forme d'un exposé très présentatif, sans mise en évidence des tensions à l'œuvres, des nuances nécessaires dans la réflexion, ni d'une cohérence argumentative qui témoigne d'une réflexion personnelle. Dans d'autres copies au contraire, la problématisation est foisonnante et se ramifie en de très nombreuses questions qui tiennent lieu d'introduction. Cela ne permet pas de tenir un fil argumentatif cohérent. Le jury insiste donc sur la nécessité pour le candidat, au terme de son analyse du sujet, de penser et de formuler une problématique assez synthétique, claire, qui permette à la réflexion de se déployer en suivant un fil cohérent, et qui articule entre eux les différents moments de l'argumentation. Un exemple de problématisation intéressante, qui ressaisit une analyse fine du sujet : « On s'intéressera à la manière dont la prise en charge par l'Ecole de la connaissance des langues de France est marquée par une tension entre la modernité et l'identité. »

3.1.2. Éléments de corrigé et conseils méthodologiques

Le jury est ouvert aux propositions des candidats en matière d'organisation de l'argumentation et aucun plan prédéfini n'était attendu. Toutefois, quelques invariants dissertatifs peuvent utilement être rappelés :

- pour un sujet construit autour d'une citation, il est nécessaire de reformuler, d'explicitier et d'étayer la thèse défendue par l'auteur (ou les auteurs).

L'on pouvait reformuler ainsi la thèse liée au sujet : « *Les représentations ont changé quant à l'intérêt scolaire que représente la maîtrise d'une langue et d'une culture régionale. Autrefois perçues du côté d'une forme de folklore, comme des résidus d'un monde linguistique et culturel révolu, les langues de France sont aujourd'hui considérées comme un apport désirable dans le parcours scolaire des élèves.* »

Ainsi, l'évolution favorable des représentations à l'égard des langues de France devait faire l'objet d'un développement documenté par des connaissances précises : les dates essentielles qui ont permis cette évolution, les ressorts qui l'ont engagée.

Les correcteurs ont pu déplorer que pour plusieurs candidats, la seule référence aux évolutions institutionnelles soit la loi Deixonne. Des textes de loi et des dates devaient faire l'objet d'une attention particulière afin de montrer l'évolution institutionnelle de la place des langues de France dans la société et l'éducation. Une connaissance de l'évolution institutionnelle et sociétale, diachronique et synchronique, des langues de France était attendue.

Certains débats actuels pouvaient être évoqués afin de contextualiser la réflexion (par exemple, la motion de la CTM de Martinique visant à faire du créole martiniquais une langue co-officielle à côté du français, la loi Molac de 2021).

La distinction entre les langues et les cultures de France pouvaient permettre d'approfondir et de nuancer la réflexion. Il est nécessaire d'évoquer les différentes langues de France à défaut

de toutes les citer. Les différentes aires linguistiques (en France hexagonale et en Outre-mer) devaient être évoquées dans la copie afin de montrer les éléments communs et spécifiques de chacune de ces aires en lien avec le sujet posé.

- Il convient d'identifier des points de tension, des éléments qui, dans la thèse défendue par les auteurs, peuvent être discutés.

Par exemple, des candidats ont analysé la question de la « plus-value » des langues de France : est-elle à mesurer seulement à l'aune de la rentabilité scolaire ?

Le terme « scorie » pouvait aussi appeler une analyse : si à certains égards et pour certaines d'entre elles, les langues de France ont pu être considérées comme des traces d'états linguistiques, sinon antérieurs, du moins partiellement recouverts par le français, une trace n'est pas toujours une scorie. L'ancrage peut constituer un élan : il est possible de remettre en cause l'opposition entre d'une part bénéfique dans le cursus scolaire et d'autre part ancrage dans le passé.

En outre, il est possible d'évoquer des freins qui demeurent (en espérant qu'ils deviennent à leur tour des « scories du passé ») pour nuancer l'idée que la révolution copernicienne est achevée dans le rapport aux langues et cultures régionales.

- Il est utile d'approfondir l'analyse d'éléments donnés comme évidents par les auteurs, et de revenir au cadre problématique (ici le rôle de la connaissance des langues de France dans la formation des élèves) pour développer la réflexion.

Des apports réflexifs en matière didactique ont été très appréciés par le jury, ainsi que des éléments de comparaison avec des systèmes éducatifs d'autres pays.

Quelques erreurs et écueils à éviter :

- Certains candidats perdent de vue la citation après leur introduction, et ne la mentionnent pas : le lien entre leur argumentation et le sujet devient alors trop implicite, voire trop ténu. S'appuyer sur les termes du sujet de manière récurrente dans le développement constitue un garde-fou efficace pour ne pas dériver loin des enjeux du sujet.
- Il convient de ne pas passer à côté d'un terme et d'un aspect essentiel du sujet, à cause d'une analyse trop rapide : ici, les copies qui ne traitaient pas de la question des représentations et des perceptions ont été pénalisées.
- Quelques candidats encore n'ouvrent pas leur réflexion à d'autres aires linguistiques que celle correspondant à leur option d'inscription au concours, et ne s'appuient donc que sur une seule aire linguistique : le présent rapport rappelle que la réflexion se doit d'embrasser la pluralité des situations des langues de France, conformément au programme de l'épreuve.

- Négliger la correction et la qualité de la langue dans la copie est à éviter absolument : les candidats sont invités à soigner les formulations, les choix lexicaux, la manière d'introduire les citations dans leurs propos. Le jury ne saurait trop leur conseiller de garder du temps pour relire leur écrit et supprimer les nécessaires erreurs laissées au fil de la plume.

3.1.3. Les critères d'évaluation

Le candidat propose une analyse pertinente du sujet, de ses enjeux
Il avance des idées étayées témoignant d'une réflexion nuancée et riche
Il organise sa réflexion de manière lisible et cohérente
Il mobilise des connaissances précises, des références variées au service de sa réflexion
Il compose sa copie dans une langue respectant les normes syntaxiques et orthographiques
Il s'appuie sur des références à plusieurs langues de France
Il propose une réflexion nourrie par l'interdisciplinarité du programme (histoire, ethnologie, littérature, socio-linguistique...)

3.2. Composition en créole

3.2.1. Remarques générales

Cette épreuve, d'une durée de 7 heures, est une composition en langue créole portant sur le programme de littérature ou de civilisation du concours. Cette année, le sujet portait sur la question de civilisation intitulée « Habiter des mondes créoles ».

Le jury a apprécié les copies présentant une réflexion à la fois riche et nuancée, une argumentation précise, un plan structuré et cohérent basé sur des connaissances nombreuses et pertinentes. Il a noté des disparités concernant la qualité de la langue utilisée, ainsi que dans les références culturelles convoquées. Au concours de l'agrégation, on attend des candidats une expression claire et juste.

Lors de l'évaluation des copies, les points suivants ont été pris en considération par le jury : la maîtrise de la langue, la maîtrise de la méthode de la composition, la pertinence de la problématique et la cohérence du plan, la richesse de l'argumentation, la capacité à mobiliser des références culturelles variées dans les domaines culturels créoles pluriels.

3.2.2. Le sujet

« S'interroger sur « habiter les mondes créoles », c'est explorer sans cesse le palimpseste des voix, des paysages, des récits, des textes. »

Note : palimpseste : à l'origine, parchemin gratté plusieurs fois sur lequel on récrivait des textes sur les traces de textes précédents ; par extension, désigne les traces.

En quoi cette affirmation éclaire-t-elle votre lecture des œuvres du programme ?

Vous composerez dans la langue créole correspondant à celle choisie lors de votre inscription au concours (créole guadeloupéen, ou guyanais, ou martiniquais, ou réunionnais), et vous vous appuyerez sur des références précises.

La citation proposée invitait les candidats à réfléchir au tissage des mondes créoles, tels qu'évoqués et représentés dans les œuvres au programme. La question des traces qui, bien qu'elles semblent lointaines ou effacées, affleurent dans le présent, est au cœur du sujet : traces d'autres paysages dans les mémoires, d'autres langues dans les discours, d'autres histoires dans celles qui sont écrites aujourd'hui. Les thématiques du souvenir, de l'enfance perdue, de la nostalgie pouvaient être évoquées, ainsi que les enjeux liés à la polyphonie dans les œuvres, l'importance de faire entendre les paroles des personnages. Le lien de chaque œuvre aux *topoi* littéraires dont elle s'empare pouvait également faire l'objet d'une réflexion pertinente.

3.2.3. Remarques sur les productions des candidats

L'épreuve repose sur une thématique « Habiter des mondes créoles » et sur des œuvres au programme. Pour les candidats qui ont composé en créole guadeloupéen, il s'agissait de quatre œuvres narratives : *Traversée de la mangrove* (CONDE M.), *Pluie et vent sur Télumée-Miracle* (SCHWARZ-BART S.), *Marie la gracieuse* (RIPPON M.) et *Contes marie-galantais d'hier et d'avant-hier* (RUTIL A.).

Aux candidats qui ont composé en créole martiniquais, quatre œuvres étaient proposées : *La Tragédie du Roi Christophe* (CESAIRE A.), *Fab compè Zikak* (GRATIAN G.), *Chronique des sept misères* (CHAMOISEAU P.), *Dédé lajan mové mèt* (BARTHELERY H). Il était donc demandé aux candidats d'articuler la réflexion anthropologique et la poétique des œuvres.

Pour le créole réunionnais, figuraient au programme *Le volcan à l'envers* de Boris GAMALEYA, *L'Aimé*, d'Axel GAUVIN, *Shemin Bracanot* de Daniel HONORE et *Démavouz la vi* de Danyél WARO.

Nous notons ici quelques manquements observés. Nous avons à déplorer l'absence de problématique ou une mauvaise articulation de celle-ci quand elle était présente d'où des lacunes dans l'analyse du sujet. Les candidats ont manqué de références précises quant à la thématique « habiter les mondes créoles ». D'ailleurs, dans plusieurs introductions, la citation n'a pas été reprise, n'a pas été suffisamment analysée et le terme « palimpseste » a été occulté. Les copies ont alors proposé une réflexion large sur l'identité créole, la *vivasyon*. Le jury a pu observer également que certains candidats illustrent leurs propos à l'aide d'exemples pris dans des œuvres hors programme, ce qui peut être pertinent, à condition que ces dits exemples ne

soient pas majoritaires par rapport aux œuvres au programme. S'agissant des exemples tirés de musiques populaires, ils n'ont pas aidé les candidats à étoffer leur argumentation ou analyse. Quant à la conclusion, elle n'apporte pas d'éléments de réponses à la problématique initiale.

Le candidat doit montrer la lecture qu'il fait des œuvres au programme à travers le prisme de la thématique et du sujet donné.

Nous relevons aussi des difficultés d'ordre méthodologique (structuration de l'exercice) de la part de certains candidats ainsi que de compréhension du sujet. Bien évidemment nous relevons quelques difficultés d'ordre lexical, cela tient à une décréolisation qui se généralise. Pour autant, le niveau d'exigence est tel que ces candidats au concours interne doivent faire preuve de créativité et éviter les trop nombreux calques de la langue lexifiante.

Le jury a cependant apprécié la qualité rédactionnelle de certains candidats. En effet, pour certaines compositions, la qualité de la langue est bonne et l'écriture fluide.

3.2.4. Conseils pratiques aux futurs candidats

Nous rappelons aux candidats que plusieurs points méthodologiques méritent une attention particulière.

L'introduction occupe une place fondamentale, elle pose une problématique issue d'une réflexion sur la ou les notions du sujet et propose un plan qui est un fil conducteur structurant la composition ; celui-ci doit être ensuite bien explicite tout au long de la présentation avec un certain équilibre entre ses différentes parties. Le jury rappelle qu'un plan en trois parties est recommandé, car il semble le plus apte à répondre avec la richesse requise aux problématiques envisagées dans les sujets d'agrégation.

L'argumentation permet de répondre à la problématique, elle est souvent symptomatique du degré de maîtrise des notions ou de données. Le jury a apprécié cette année l'utilisation pertinente de connaissances ; quelques erreurs ont été relevées mais les candidats ont su diversifier et souvent bien expliquer les éléments attendus.

La conclusion n'est pas à oublier ; elle reprend les grandes lignes de la composition et répond de façon synthétique à la problématique, elle permet également de relier les fils de la réflexion, d'élargir le propos, de contextualiser le sujet en lien avec d'autres thématiques.

L'expression et la présentation sont aussi à prendre en compte. Une composition dont le texte est aéré facilite la lecture. Les sauts de ligne ne sont pas inutiles, les différentes parties doivent visuellement apparaître, la forme est l'expression du fond et permet de suivre le fil de la pensée.

3.3. Traduction

3.3.1. Remarques générales

Le temps imparti à la réalisation de l'épreuve de traduction est de 5h et les candidats disposent librement de ce temps pour réaliser les 3 exercices : le thème, la version et l'analyse des faits de langue. Cette épreuve permet de juger la capacité des candidats à mobiliser des connaissances et compétences linguistiques et stylistiques.

3.3.2. Thème

Remarques générales

Nous rappelons que le sujet proposé pour cette épreuve de thème était commun aux quatre langues pour lesquelles le concours était ouvert cette année. Dans cet extrait, le narrateur rapporte en alternance avec la narration à proprement parler, les pensées d'Alexandre. Un des enjeux du thème était donc de reproduire de manière fidèle les alternances de style présents dans le texte, et en particulier le monologue intérieur d'Alexandre. Le vocabulaire (exemple du nom commun « flotte »), les figures de style (« les vaches regroupées en grappes »), relèvent du registre familier. Ils sont accompagnés par des éléments qui caractérisent l'oralité, tels que l'utilisation du démonstratif *ça*, ou encore la répétition de l'adverbe « peut-être » dans les deux dernières phrases du texte.

Pour l'ensemble des options, le jury harmonise sa correction en adoptant un système d'équivalence entre des points-faute et des types d'erreur, que nous reportons ci-dessous.

POINTS-FAUTES	TYPES D'ERREUR
2	Orthographe lexicale, accent Ponctuation Erreur sur le lexique : imprécision Faux-sens à l'intérieur du champ sémantique
4	Calque lexical Erreur simple de niveau de langue ; Très mal dit Sur-traduction, sous-traduction Erreur peu grave de déterminant
6	Un mot n'est pas traduit Erreur de repérage des plans d'énonciation : marqueurs temporels, aspectuels, spatio-temporels Déictiques, prépositions Faux sens qui sort du champ sémantique Traduction inexacte des références culturelles mais qui reste compréhensible Erreur ponctuelle de registre (tonalité) Perte d'une métaphore Contresens sur un mot. Barbarisme lexical
10	Calque syntaxique Erreur de grammaire : temps et aspect, détermination, genre, faute de construction. Erreur de lexique Faute sur le temps verbal

	Faute de construction Erreur grave de registre Contresens portant sur le contexte Erreur importante de niveau de langue Non prise en compte de la nécessité de moduler, inverser, opérer des chassés croisés Contresens sur une phrase (sur 2 phrases, on x par 2) Non-sens ponctuel. Anacoluthie, rupture syntaxique (« Filant sa quenouille, il vit Cendrillon » Pour Brassens, l'inversion syntaxique est volontaire.)
14	Contresens de structure, portant sur l'analyse syntaxique Barbarisme grammatical (il ria*) Traduction inexacte de références culturelles qui déforme le sens Non-sens qui s'étend sur un groupe de mots ou une proposition. Erreur étendue et grave de registre (tonalité) Perte des effets de style

Thème

Propos liminaire

Le texte qui a été proposé aux candidats pour cette session est un extrait du roman de Serge JONCOUR, *Nature Humaine*, publié aux éditions Flammarion en 2020. Ce roman qui donne à voir à travers une famille, la vie des agriculteurs à la fin du XX^{ème} siècle interroge également les rapports entre l'Homme et la Nature. Dans le passage soumis aux candidats, tout semble perturbé par la canicule : végétation, animaux, humains...

Le texte présente quelques difficultés tant par sa longueur, son vocabulaire spécifique, la structure complexe de ses phrases, son système TMA.

Quelques éléments de correction

Au plan lexical

un juillet de feu. Le texte comprend tout un champ sémantique de la chaleur qui permet de rendre compte de la pénibilité de la sécheresse. Les candidats devaient être attentifs à ce vocabulaire « sécheresse, coups de chaud, chaleur, à sec, soleil » et en particulier à l'expression imagée qu'on pouvait traduire par « kraché difé » ou « difé lanfè ».

vaches, chèvres. Le jury a été surpris de noter le manque de vigilance de plusieurs candidats quant aux noms féminins des animaux. Il aurait apprécié de trouver les mots composés « fimèl-bèf, fimel-bef » et « fimèl kabrit, fimel-kabrit ».

baquet, abreuvoir, mangeoires. Les candidats devaient veiller à utiliser trois termes bien distincts pour désigner ces récipients : « bari, bak a dlo, bak a manjé /bari, barik, bay, bak dlo, bak manjé ».

TMA

Détestent, est habitué. Le texte comporte des passages narratifs et descriptifs au passé. Par endroits, il y avait des changements de temps à repérer : le présent de vérité générale « pa enmé/ pa enmen » et le présent d'habitude « ni labitid ».

Qu'il faudrait. Ce groupe fait partie des expressions qu'il fallait commenter. Il comprend un conditionnel qu'on pouvait traduire grâce aux marques aspecto-temporelles « té », « ké » et l'idée d'obligation à rendre avec « fodré (obligation et futur) », « fo », « ni pou », « dwèt/ dwet ». Il y avait deux autres conditionnels dans le troisième paragraphe « manquerait : té ké manké/ té ké mantjé » et « serait : « té ké ».

Habités par la hantise. Il y avait plusieurs éléments à prendre en compte. Nous avons un groupe participial qui qualifie « les arbres » et un complément de sens passif. On pouvait opter pour une tournure active introduite par un subordonnant : « toupannan lapérezité vwè ...pa té ka lagé yo ». De même, face à des participes présents en emploi adjectival, le recours à une relative est judicieux (cf *prenante* (l.13), *étouffant* (l.22)).

Au plan syntaxique

Se traîner. Il s'agit d'une forme pronominale qu'on peut rendre en créole par « kò » qui sert de réfléchi : « trenné kò a yo / trennen kò yo » sauf à utiliser, comme l'ont fait certains candidats, une périphrase comme « alé bien malman » parce qu'elle souligne la difficulté du mouvement, l'état des bêtes.

N'étaient plus que. La tournure « ne ...que » est une forme restrictive que l'on traduit par « yenki, anni, anki, tousèl ». Elle est ici renforcée par « plus » si bien qu'on pouvait faire le choix d'utiliser un verbe comme « rété » : « pou (an plas a) sé rézèrv a lapli la (ma) té rété yenki mòso tè fann »

Avec sa manie... en Chine. Lorsqu'on se retrouve face à une phrase qui comprend plusieurs propositions comme celle-ci, il est préférable de la découper en suivant les propositions. Ainsi, on pouvait mettre un point après « avait peut-être raison », après « rien de bon ». On pouvait commencer une autre phrase avec « Sé sa politisyen-la, on boug èvè on kol woulé, li èvè ... ».

Le jury a pu observer dans certaines copies une certaine rigueur et quelques passages bien traduits. Par contre, l'analyse des groupes soulignés est parfois légère. Il faut veiller à mobiliser et croiser des éléments lexicaux, grammaticaux, aspecto-temporels et stylistiques. Bien entendu, ce n'est pas le lieu d'un cours de grammaire ni d'un commentaire littéraire mais l'enjeu reste d'explicitier des choix de traduction à l'aide de quelques termes techniques maîtrisés.

3.3.3. Version

Version (Créole guadeloupéen)

Propos liminaire

Les candidats ont eu à traduire un extrait de « Kako tonbé, Tipòl lèvé ». Ce récit écrit par Danik ZANDRONIS a paru en 1977 dans le numéro 2 de la revue *Mofwaz*. Dans le passage, il est question de Tipòl, un enfant turbulent des quartiers pauvres, lakou, qui se rend à l'école. Le

texte est assez fluide mais sa longueur nécessitait de la part des candidats de bons réflexes de traduction. On soulignera quelques éléments lexicaux et syntaxiques avant de commenter les passages soulignés.

Éléments de correction

Lexique

- *tig, chapèdbangn*. Les termes désignent le personnage Tipòl et certains de ces camarades. On pouvait les traduire grâce aux noms : « bagarreur, chenapan, vaurien, voyou ». Certains candidats ont conservé le terme « tigre », ce qui ne convient pas.

- *pa té ka tann mach*. Il s'agit d'une expression qu'il ne faut donc pas traduire mot à mot. Il est attendu du candidat qu'il propose une équivalence dans la langue cible, une expression au plus proche du sens de l'expression créole. Il y en avait plusieurs : « faisait la sourde oreille, n'entendait pas raison, se montrait récalcitrant, faisait la forte tête... » Si l'on veut conserver le ton oral et familier par endroits du texte, « faisait sa tête de mule » était un bon choix.

- *nofrap, anfoutan kon lanmè*. Lorsqu'il y a dans le texte à traduire plusieurs mots du même champ sémantique, il faut veiller à les traduire par des termes différents. Les candidats pouvaient utiliser : « blasé, désinvolte, indifférent, qui se moquait de tout... »

- *a moun-la*. Bien entendu, cette expression n'est pas à traduire de façon littérale. Ce complément qui exprime l'appartenance véhicule l'idée implicite de grandeur, d'importance, de mise à distance... Il s'agit donc de « leur » école dans laquelle Tipòl ne se sent pas chez lui.

- *kouto ki savé koulè a ké a jonmon*. Le jury a été surpris de trouver dans plusieurs copies la traduction littérale de ce proverbe. Il signifie que certaines choses relèvent de l'intime, sont insondables, cachées. Dans le contexte, on pouvait le traduire par : « Ses pensées et sentiments restaient impénétrables ».

Grammaire et syntaxe

- Il est attendu des candidats une bonne maîtrise de la langue française puisque c'est la langue cible de la version. Le jury a trouvé dans certaines copies des fautes telles que : « peut importe », « quoique mademoiselle Camille **est** pu faire », « on le surpris »...

Par ailleurs, les candidats sont invités à veiller à l'ordre syntaxique qui diffère entre le créole et le français dans certains cas. A la ligne 2, l'adverbe d'intensité est placé en fin de phrase créole alors qu'en français, le détachement de l'adverbe en début ou en fin de phrase correspond à une mise en relief.

- Les candidats doivent aussi tâcher de rendre avec précision le sens du texte. Ainsi, il y avait à deux reprises dans le texte le terme « sa » : « mwen sa vwè (l.5) » et « pou nou pé sa monté » qui ne correspond plus au verbe savoir mais fonctionne comme un modalisateur qui signifie « être en mesure de/ s'organiser pour ». Le choix de traduction devait rendre cette nuance.

Les passages à commenter

Gou a kè a'y. Le groupe constitue un complément de manière qui contribue au portrait de Tipòl. Il est à noter que l'expression « agou a kyé a- » existe mais que l'auteur choisit une tournure avec le nom « gou ». On pouvait traduire après avoir rétabli le complément « les choses »: « comme bon lui semblait, comme il l'entendait », « à sa manière »

Lébòkaz. Les candidats devaient signaler ici le phénomène de création lexicale par composition. L'expression « moun bò kaz » existe ainsi que « bò kaz ». L'auteur utilise ici un mot construit avec l'article défini pluriel « lé » (issu du français et qui intervient dans les agglutinations), la préposition « bò » et le nom « kaz ». Il convenait de traduire l'expression par « le voisinage, l'entourage ».

Fap. Ce terme fait partie des onomatopées créoles qui fonctionnent comme adverbe de manière. On pouvait la traduire par « brusquement, sur le champ, d'un coup ... »

Va. Il s'agit de l'interjection française (impératif du verbe aller) utilisé, dans le contexte pour menacer.

Déwòla. L'adverbe « déwò » existe en créole. Dans la forme « déwòla » peut inviter à traduire le terme par un substantif : « L'extérieur ».

Version (créole martiniquais)

Notes préliminaires

Le texte que les candidats ont eu à traduire est un extrait de « Mèt-lékòl la », un récit tiré du recueil *Ti zétwel* qui a été écrit par Georges Mauvois et Marie-Denise Grangenois et publié en 2002 aux Ateliers des presses littéraires. Les deux auteurs proposent la traduction d'un conte de De Djalàl al-Din Rûmi (*Le Mesnévi - 150 contes soulis*).

Il s'agit d'un passage narratif au passé dans lequel sont insérées à plusieurs reprises les paroles des personnages au discours direct. Les candidats devaient donc tâcher de rendre l'alternance de registres. Le texte ne comportait pas de grandes difficultés mais sa fluidité ne devait pas dispenser les candidats d'une grande vigilance.

Les erreurs commises par les candidats

Lexique

kon sa (l. 8). Certains candidats ont omis de traduire l'expression qui relève de l'oral : *qu'as-tu donc ?*

menm pawòl (l.13) a été traduit par « la même chose ». Le mot peut désigner le mot, la parole mais aussi le discours, les propos. C'est plutôt ce dernier sens qu'il fallait retenir.

lapousiè dout (l.13). L'expression devait être rendue par une image équivalente : *l'ombre d'un doute*.

Syntaxe et grammaire

rivé'w(l.8). Il s'agit d'un passé. On ne pouvait donc pas traduire « Que vous arrive-t-il ? ». On attendait : *Que vous est-il arrivé ?*

ka atann (l.10). Tous les candidats n'ont pas perçu le changement de temps, le recours au présent de narration.

faché i té fché, aveg ou aveg (l.19, l.22). Il fallait rendre les redondances par l'usage de l'adverbe *tellement* pour la première et par la tournure orale : *tu es aveugle ou quoi ?*

Les faits de langue ont été assez bien traités. Les candidats ont identifié la forme pronominale, les phénomènes d'agglutination, l'onomatopée à valeur adverbiale, la composition lexicale, l'emploi affectif du terme *papa*.

3.3.4. Faits de langue.

L'exercice des faits de langue se montre être une partie de l'épreuve où beaucoup de candidats perdent des points. Le jury recommande fortement aux futurs candidats de renforcer leurs connaissances de base, tant en grammaire générale qu'en grammaire du créole. Une réponse adéquate aux questions de faits de langue doit inclure une description précise, dans laquelle sont identifiées la catégorie et/ou la fonction syntaxique des éléments pertinents. La réponse doit également montrer une maîtrise de la terminologie grammaticale.

Il n'est pas nécessaire de faire une description exhaustive des segments soulignés. Le jury recommande plutôt d'articuler la réponse autour d'une problématique de traduction, qui guidera la description (en révélant quels sont les constituants, mots, et relations pertinentes pour l'explication) et l'analyse (qui s'articulera autour de ce point précis).

3.3.5 BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE POUR L'ÉPREUVE DE TRADUCTION

Dictionnaires de langue française :

LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1876 (1ère édition). En consultation libre : [URL] [<http://littre.reverso.net>]

REY-DEBOVE Josette et REY Alain (dir.), *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998.

Trésor de la langue française informatisé. Désigné ici sous l'abréviation TLF. En consultation libre : [URL] [<http://www.cnrtl.fr>]

Grammaires du français :

DENIS Delphine et SANCIER-CHATEAU Anne, *Grammaire du français*, Paris, 1997.

DUBOIS Jean et LAGANE René, *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse, 1991.

GREVISSE Maurice et GOOSSE André, *Le bon usage*, Bruxelles, De Boeck, 2007.

RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, 1994, Paris, PUF, 2009.

4. ÉPREUVES D'ADMISSION

4.1. Exposé de la préparation d'un cours

Préambule

Le jury rappelle qu'il attend des candidats une analyse critique du dossier proposé. Il a en outre apprécié les candidats qui ont su proposer d'autres documents et varier les supports. Les candidats doivent proposer une problématique pour le traitement didactique du dossier, elle sera le fondement de son exploitation pédagogique, sans se centrer sur l'enseignement en classe. Le jury s'est félicité des prestations de qualité proposées par les candidats pour cette épreuve de didactique.

Composition des dossiers

Dossier pour les inscrits en créole guadeloupéen

Document 1: "Les représentations actuelles du Nègre marron", in *Sociétés marronnes des Amériques Mémoires, patrimoine, identités et histoire du XVIIe au XXe siècles*, La place du marronnage et du « nèg mawon » dans les commémorations de l'esclavage aux Antilles depuis 1948, Jacques DUMONT, Benoit BÉRARD, Richard CHÂTEAU-DEGAT, Béatrice BÉRAL

Document 2 : Frantz Succab, *Le nègre sans tambour*, in temps incertains, 2001

Document 3 : « Mwen sé gwadloupéyen » Gran parad ti kou baton Sonny Rupaire, Jasor 2011

Document 4 : Alexandra Roch, « Bona Denetem Touam. — Fugitif, où cours tu ? », Cahiers d'études africaines, 2019.

Document 5 : Affiche du film, *Nèg Maron*, 2005

Document 6 : Document audio-visuel, « La farouche résistance des Marrons » la1ere.francetvinfo.fr, 25 Mai 2018

Dossier pour les inscrits en créole martiniquais

Document 1 : "Les représentations actuelles du Nègre marron", in *Sociétés marronnes des Amériques Mémoires, patrimoine, identités et histoire du XVIIe au XXe siècles*, La place du marronnage et du « nèg mawon » dans les commémorations de l'esclavage aux Antilles depuis 1948, Jacques DUMONT, Benoit BÉRARD, Richard CHÂTEAU-DEGAT, Béatrice BÉRAL

Document 2 : "la Montage est verte", BERNABE Joby, Démaré, « Anges de Terre Brûlée », 2007

Document 3 : Irmisse de Lalung, *Mémoires de Békées*, « Événements du prêcheur (mai 1848) »

Document 4: Alexandra Roch, « Bona Denetem Touam. — Fugitif, où cours tu ? », Cahiers d'études africaines, 2019.

Document 5: Première de couverture du livre *Nègre marron*, de Raphaël Confiant, 2006.

Document 6: document audio-visuel

Dossier pour les inscrits en créole réunionnais

Document 1 : "Les représentations actuelles du Nègre marron", in *Sociétés marronnes des Amériques Mémoires, patrimoine, identités et histoire du XVIIe au XXe siècles*, La place du marronnage et du « nèg mawon » dans les commémorations de l'esclavage aux Antilles depuis 1948, Jacques DUMONT, Benoit BÉRARD, Richard CHÂTEAU-DEGAT, Béatrice BÉRAL

Document 2 : Gauvin Axel, *Colbert and Co, Romans po détak la lang, démay le ker*, recueil paru en 1983

Document 3 : Louis Timagène Houat, *Les Marrons*, 1844, extrait

Document 4: Alexandra Roch, « Bona Denetem Touam. — Fugitif, où cours tu ? », *Cahiers d'études africaines*, 2019.

Document 5: Première de couverture du livre *Légendes créoles*, Daniel Honoré

Document 6: document audio-visuel

Analyse des documents des dossiers

Dans la présentation, le jury attend des candidats des connaissances solides dans le domaine créole, avec une maîtrise disciplinaire, notamment des événements historiques ayant marqué l'histoire des aires et des locuteurs créoles, des auteurs, les grandes périodes historiques, des mouvements culturels et littéraires, etc. Même si chaque document doit être analysé et étudié, le dossier doit être considéré dans son ensemble. Il convient de mettre en évidence la complémentarité des documents et les articulations qu'on peut dégager. Le jury a apprécié les prestations des candidats ayant su mettre en évidence une connaissance du contexte historique des documents et une culture littéraire et linguistique solide.

Les dossiers permettaient de dégager plusieurs approches qui ont donné des orientations parfois très différentes aux propositions des candidats :

Pour la session 2024, il a été proposé aux candidats des trois aires concernées, un dossier ayant pour thème les différentes formes de marronnage. Il comportait des documents littéraires écrits en français et en créole, des documents informatifs, des documents iconographiques et des documents audio-visuels.

Dans l'ensemble, les prestations ont été de bonne qualité. Les candidats ont proposé une bonne lecture du dossier, ont mis en perspective les documents les uns par rapport aux autres et ont mobilisé des connaissances historiques et culturelles.

Quant à la présentation de l'exploitation didactique du dossier, les exposés ont été jugés satisfaisants lorsqu'ils comportaient une articulation entre les activités et les objectifs généraux énoncés, une progression interne de la séquence, une prise en compte réelle du programme de langue vivante régionale du second degré. Les documents soumis à l'étude peuvent parfois être envisagés pour plusieurs axes ou thématiques du programme. On attend des candidats qu'ils choisissent l'entrée du programme qui permet d'exploiter au mieux la richesse des documents. Le thème du marronnage pouvait ici permettre d'étudier avec une classe de LVB l'axe « Fictions et réalités » ou de façon encore plus pertinente avec une classe de première LLCER la thématique « Imaginaires » en interrogeant en particulier le rapport mythe/ réalité, en mettant en perspective la notion de « figure légendaire ».

Il est par ailleurs attendu des candidats qu'ils veillent à leur posture, à la fluidité de leurs propos. Le jury a apprécié les capacités communicationnelles de certains candidats, qui parviennent, même dans le cadre d'un oral de concours, à parler avec aisance, à justifier leurs propos, à les amender ou à les rectifier.

Problématique

Exploitation didactique

Le jury rappelle que dans leur exposé les candidats doivent tenir compte de la consigne proposée. Cette année, elle pouvait les guider dans la conception de leur séquence d'enseignement. Rappelons qu'il ne s'agit pas de la description de « l'agir enseignant » en classe, ni de la présentation d'une fiction pédagogique, mais bien d'une analyse didactique du dossier. La consigne invitait donc les candidats à proposer un niveau de classe en fonction de la thématique du dossier et à relier cette proposition aux programmes officiels, à formuler des objectifs linguistiques, littéraires et culturels, à préciser l'ordre dans lequel les documents seraient étudiés avec les élèves, l'articulation et la progression des activités langagières, les évaluations et les prolongements prévus. Il s'agissait d'embrasser différents aspects d'une séquence d'enseignement, et ses prolongements possibles. Le jury ne peut que regretter que peu de candidats aient tenu compte de ce dernier aspect.

Niveau de classe

La plupart des candidats ont démontré une bonne connaissance des programmes d'enseignement de créole, en proposant une séquence en lien avec une notion ou un axe d'étude adapté. Les propositions concernaient toutes des classes de lycée, certains ayant fait le choix de l'enseignement de spécialité en première ou terminale, d'autres proposant une séquence pour une classe bilingue de seconde, première ou terminale. Le jury rappelle que les candidats doivent proposer une didactisation des documents du dossier, afin de le rendre exploitable avec les élèves (adaptation éventuelle de la graphie, ajout d'un lexique, prélèvement d'extraits dans les textes proposés, etc.).

Objectifs

Après avoir précisé le contexte d'enseignement, les candidats annoncent des objectifs de séquence, qui seront suivis d'une mise en œuvre. La plupart d'entre eux ont annoncé des objectifs culturels, linguistiques, communicationnels, littéraires, pragmatiques, etc. Le jury rappelle que les objectifs lexicaux, grammaticaux, orthographiques et phonologiques sont indispensables.

Même si l'approche culturelle est bien souvent privilégiée, l'enseignant doit veiller à conserver un équilibre entre les acquis linguistiques.

Ordre d'étude des documents

Même si la plupart des candidats a privilégié l'ordre chronologique, le jury est ouvert à toute proposition si elle est justifiée et cohérente. Il rappelle que le dossier ne doit pas obligatoirement être exploité dans sa totalité. Toutefois, les candidats, le cas échéant, ont

intérêt à justifier le fait d'écartier un document de la séquence, comme le fait de s'appuyer en priorité sur un autre ou d'en ajouter.

Activités langagières

Il est indispensable d'établir les articulations entre les activités langagières proposées en lien avec chaque support. Les candidats doivent définir les activités langagières dominantes pour chaque séance parmi la compréhension de l'écrit ou de l'oral, la production écrite ou orale, l'interaction ou la médiation. Ainsi, des activités de production seront proposées en lien avec les activités de réception. Tout au long de la séquence, il est important que toutes les activités langagières soient mobilisées afin d'entraîner les élèves à chacune d'entre elles.

Évaluations

Les candidats ont pris soin d'explicitier la consigne de l'évaluation sommative qu'ils ont imaginée en langue créole, avec une traduction en français, et de proposer des critères pour la correction. Certains ont même proposé une grille d'évaluation et également un barème pour la correction. Le jury rappelle qu'il est indispensable de maintenir une cohérence entre les activités langagières travaillées tout au long de la séquence et la tâche finale.

Rappelons que l'évaluation formative permet aux élèves de pouvoir se situer au cours du processus d'apprentissage et également au professeur de mesurer les acquis des élèves, avec la possibilité d'un réajustement dans la perspective de l'évaluation sommative.

Le jury souhaite préciser que faire le choix d'une tâche finale écrite n'est pas obligatoire pour un dossier comportant des documents écrits ; ainsi, un dossier sans document audio ou audiovisuel pourra très bien donner lieu à une tâche finale de production orale, pour peu que le déroulement de la séquence inclue des activités en lien avec les attendus de la production orale en question.

Prolongements

Les candidats disposent de 40 minutes d'exposé. Ce temps doit être exploité de manière efficace. Les dossiers amples ont parfois pu pousser les candidats à consacrer trop de temps à la présentation des documents au détriment de celle du déroulement de la séquence. La tentation peut être forte de témoigner de ses propres connaissances littéraires, linguistiques, culturelles, au moment de la présentation du dossier. Rappelons que si la culture générale concernant la langue et la culture créoles est un atout et peut être valorisée pour le jury, il convient toutefois que l'érudition soit mobilisée à bon escient, en rapport direct avec le dossier et la manière dont le candidat entend l'exploiter en classe.

Echanges avec le jury

Le jury rappelle que l'entretien n'est pas là pour pénaliser les candidats, ou les piéger, mais au contraire pour développer ou préciser les points abordés lors de la présentation. Le jury a apprécié la capacité de certains candidats à interroger les remarques du jury et à reformuler les questions. En fonction de l'orientation donnée à l'analyse du dossier, le candidat est amené à compléter, corriger ou même à revoir ses propositions en fonction des remarques émises par le jury sur les choix effectués.

4.2. Explication d'un texte au programme suivie d'un thème improvisé

4.2.1. Remarques générales

4.2.2. Explication de texte

Le jury rappelle qu'il s'agit bien là d'une épreuve d'explication littéraire d'un texte, texte qu'il faut se garder de percevoir comme simple prétexte. Si bien sûr le texte littéraire s'inscrit dans un contexte, un courant idéologique et esthétique, c'est sa singularité littéraire qu'il s'agit d'abord de mettre en avant. Les éléments de contexte, comme la connaissance de la biographie et de l'engagement de l'auteur, doivent servir à éclairer la compréhension du texte, dont il faut déplier les enjeux multiples. Mais, faire du texte littéraire une illustration de l'engagement de l'auteur ne correspond pas aux attendus de l'épreuve, car cela conduit les candidats à tenir des propos qui pourraient être valables pour de très nombreux autres textes. Cela peut constituer un critère essentiel : le discours de l'explication littéraire est celui qui ne vaut que pour un texte précis, et qui cherche à mettre en lumière sa singularité. Il s'intéresse à la littérarité du texte, il intègre l'analyse de l'écriture et de la manière originale qu'a le texte de tenir un discours sur le monde. Le situation et la composition du passage d'un récit, la manière dont l'auteur s'empare d'un motif littéraire topique, le réseau des images, sont autant d'éléments signifiants autour desquels organiser l'explication du texte. La démarche explicative est laissée au choix des candidats : l'explication linéaire, avec la mise en reliefs d'articulations fortes et de passages particulièrement riches peut être intéressante, tout comme une démarche de commentaire organisé autour d'axes thématiques.

4.2.3. Thème oral improvisé

Les candidats sont invités à présenter leur réflexion linguistique au jury, qui n'attend pas nécessairement une traduction aboutie, mais qui observe la maîtrise linguistique des candidats à partir de leur capacité à identifier les points grammaticaux qui présentent des difficultés, et qui analysent les différentes possibilités de traduction.

Ainsi, sont attendues de solides compétences d'analyse grammaticale, le maniement d'un bagage lexical riche, et une capacité à dialoguer avec le jury pour ajuster, réévaluer ses propositions.